

## Importance de déNONcer!

Dénoncer, c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est de dire « **NON** » à une situation inacceptable.

« **Stooler/Snitcher** » c'est de rapporter dans le but de mettre l'autre dans l'embarras, de le voir puni.

## Confidentialité!

Les intervenants prennent toutes les précautions nécessaires pour que le traitement du signalement demeure confidentiel.

## Ressources!

[www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/](http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/)

### Jeunes

Tel-jeunes : 1-800-263-2266  
[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868  
[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

### Parents

Ligne Parents : 1-800-361-5085  
[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)  
[www.cyberaide.ca](http://www.cyberaide.ca)  
CLSC de St-Laurent: 514 748-6381

## Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens

(13 L.I.P.).



## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

## Conflit

Un conflit émerge lorsqu'un différend survient. Le conflit implique généralement un rapport de force égal entre les individus. De telles situations font partie intégrante du développement de la socialisation, ce qui n'est pas le cas de l'intimidation.

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constitue pas nécessairement des actes d'intimidation, il s'agit plutôt de gestes ou paroles violentes et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir!

## École Beau-Séjour



## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Approuvé par le conseil  
d'établissement le (2021-09-  
28)

Édifice Nord : 3600 rue Beauséjour,  
Saint-Laurent H4K 1W7

Édifice Sud : 2681 rue Baker, Saint-  
Laurent H4K 1K7

Pour la version intégrale  
du plan de lutte :

<https://>

[beausejour.ecolesaintlaurent.ca/wp-content/uploads/2021/10/Plan-de-lutte-21-22-13-sept-21-VF.pdf](https://beausejour.ecolesaintlaurent.ca/wp-content/uploads/2021/10/Plan-de-lutte-21-22-13-sept-21-VF.pdf)

## Mot de la direction

Chers parents,

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**.

Teinté des valeurs de respect, de sécurité et de persévérance, notre plan de lutte fait état de nos objectifs annuels et des actions qui en découlent.

Nous croyons que le travail amorcé en collaboration avec les membres de l'école nous permettra de poser des actions planifiées en terme de prévention et d'agir en concertation.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que votre enfant s'épanouisse dans un climat sain et sécuritaire.

**Magalie Michaud  
Nada Haouili**

## Actions prioritaires

- **Actions universelles (prévention)**
  - ◇ Plans de leçons du code de vie éducatif
  - ◇ Formation 100% aux intervenants
  - ◇ Surveillance active et bienveillante au personnel de l'école
  - ◇ Animations Vers le Pacifique (Édifice Nord)
  - ◇ Animations sous le thème de l'inclusion (élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>e</sup> année)
  - ◇ Animations «Mes paroles, j'y vois» (élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année)
  - ◇ Trousse contre la violence et l'intimidation (élèves de 4<sup>e</sup> année)
  - ◇ Ateliers de prévention de la policière socio-communautaire sur l'intimidation et de la cyber intimidation (élèves de 3<sup>e</sup> cycle)
  - ◇ Amène ton parent au théâtre (élèves de 6<sup>e</sup> année)
- **Interventions ciblées**
  - ◇ Interventions personnalisées pour certains élèves (sous-groupe habiletés sociales, suivi TES)

## Personnes à contacter

Veuillez communiquer avec la secrétaire de l'édifice que fréquente votre enfant et demander à parler avec la psychoéducatrice ou au technicien/ à la technicienne en éducation spécialisée (TES).

Édifice Nord : 514 334-7350  
Édifice Sud : 514 331-5823

## Actions à l'école

Lorsqu'un acte est constaté :

- Réagir et intervenir sur-le-champ.
- Rassurer l'enfant victime et les témoins.
- Recueillir des informations, rencontrer individuellement les personnes impliquées.
- Rechercher des solutions en collaboration avec l'enfant, ses parents et les adultes de l'école.
- Établir les interventions à privilégier auprès des enfants victimes, témoins et auteurs d'agressions (suivi, mesures d'aide, plan de sécurité ou d'accompagnement, conséquences et sanctions). Déterminer les sanctions en fonction de la gravité, de la fréquence et de la détresse engendrée.

## Parents : précieux partenaires!

**Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de l'école!**

## Actions à la maison

- Être à l'écoute de votre enfant.
- Poser des questions.
- Dénoncer en rejoignant la personne responsable du dossier intimidation.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.